



5.1.1 REGLEMENT GRAPHIQUE ECHELLE COMMUNE

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil communautaire approuvant le PLUi-HM
en date du 11 décembre 2025

Clayton

Cittanova
gruppo immobiliare

1AUB1a : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanales des zones industrielles n°1 et n°2, zone de l'Avallon, de la Vallée, du Tilloy

1AUB1b : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanale de la zone des Champs Dolents

1AUB1c : Secteur de la zone 1AUB1a

1AUB1d : Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements publics et/ou d'intérêt collectif, préférentiellement en lien avec l'école

1AUP : Zone à urbaniser à dominante résidentielle

1AUPa : Zone à urbaniser à dominante résidentielle qui permet une hauteur plus élevée

1AUPb : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanale

1AUPc : Secteur des zones à urbaniser à dominante industrielle et artisanale (Data Centre)

1AUPd : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités commerciales et artisanales

1AUPe : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des équipements publics et/ou d'intérêt collectif

1AUPf : Zone à urbaniser à dominante résidentielle

2AUB : Zone à urbaniser à dominante d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

2AU : Zone à urbaniser nécessitant une évolution du PLU-i-HM pour l'ouverture à l'urbanisation

A : Zone agricole à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles

Ac : STECAL agricole dédié aux coopératives agricoles

Ad : Secteur dédié à l'activité de stockage de déchets inertes

Ae : Secteur correspondant au centre d'enfouissement technique

Af : Secteur agricole intégré aux continuités écologiques

Apv : Secteur agricole privilégié pour le photovoltaïsme

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des espaces naturels et des paysages

Nhps : STECAL naturel dédié à l'habitat des personnes en voie de sédentarisation

Nj : STECAL naturel dédié aux jardins familiaux et partagés

Ni : Secteur naturel dédié aux activités de loisirs

Nitsteal : STECAL naturel dédié aux activités de loisirs permettant de la constructibilité

Ni : Secteur naturel intégré aux continuités écologiques

Nt : Secteur naturel dédié aux activités touristiques

Nitsteal : STECAL naturel dédié aux activités touristiques permettant de la constructibilité

UB : Zone du centre-ville de Beauneau comprenant le secteur dense de l'hypercentre et le secteur lié au développement du secteur Saint-Quentin

UBf1 : Zone de faubourgs de Beauneau correspondant à la frange bâtie qui borde les boulevards de ceinture du centre-ville

UBf2 : Zone de faubourgs de Beauneau correspondant à la zone d'habitat de Beauneau-Saint-André, Saint-Jacques et Saint-Jean, et aux quartiers anciens

UBf3 : Zone de faubourgs de Beauneau correspondant à la zone d'habitat de Beauneau-Saint-Jacques et Beauneau-Saint-Jean

UBg : Zone de constructions denses et discontinues correspondant aux grandes opérations d'habitat collectif

UBh : Zone d'habitat pavillonnaire

UBi : Zone d'habitat pavillonnaire diffus dans les années 60, ou plus récemment sous forme d'opérations d'ensemble

UBj : Zone d'habitat pavillonnaire sur des grandes parcelles

UBk : Zone d'habitat pavillonnaire correspondant à une structure au niveau de la rue Jean Jacques Fénét et à une partie du quartier des fleurs, secteurs soumis aux risques d'inondation

UBl : Zone d'habitat pavillonnaire correspondant à une structure au niveau de la rue de Villers Saint Lucien sur le quartier Notre Dame du Tillet, secteurs soumis aux risques d'inondation

UBp : Zone correspondant au secteur de la rue du pont Lavenderie, en reconversion, et dont certains terrains sont soumis à des restrictions d'usage

UBh : Zone du hameau de Ploisy Saint Lucien

UBa1 : Zone d'activités à dominante industrielles : zones industrielles n°1 et n°2, zone de l'Avallon, de la Vallée, du Tilloy

UBa2 : Zone d'activités à dominante industrielles correspondant à une partie de la zone des Champs Dolents

UBa3 : Zone d'activités à dominante industrielles correspondant à une partie de la zone du Haut Vail

UBc : Zone économique d'activités légères à dominante commerciale

UBd : Zone économique à dominante logistique, sur une partie des zones du Haut Vail et de la zone NovaParc

UBov : Zones espaces restant à construire de Novaparc

UBp1 : Zone correspondant aux grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

UBp2 : Zone correspondant au secteur de la rue de la Vallée

UBp3 : Secteur d'équipement dédié au site d'Unité LaSalle

UBa : Zone de l'aéroport

UBp4 : Zone dédiée à l'écovallée et au grand passage des gens du voyage ainsi qu'à des terrains familiaux locatifs

UPC : Zone de centres-villes/centres-bourgs des pôles intermédiaires et de proximité

UPC : Secteur au sein des centres-villes/centres-bourgs des pôles intermédiaires et de proximité permettant une hauteur non réglementaire

UPf : Zone de faubourgs de certains centres-villes

UPg : Zone d'habitat composé majoritairement de maisons individuelles

UPh : Zone de hameaux

UPi : Zone des grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

UPj : Zone économique à dominante d'activités de production industrielle et artisanale

UPa1 : Zone correspondant aux installations et constructions liées au centre de stockage des déchets

UPa2 : Zone économique à dominante d'activités de production industrielle et artisanale dans lequel les activités agricoles sont également admises

UPc : Zone économique à dominante logistique

UPd : Zone économique à dominante commerciale de grande surface

UPov : Zone restant à construire de Novaparc

UPp : Zone de l'aéroport

UPr : Zone de centres-bourgs des communes rurales

UPh : Zone d'habitat composé majoritairement de maisons individuelles

UPi : Zone de hameaux

UPj : Zone économique à dominante d'activités de production industrielle et artisanale

UPk : Zone économique publics et/ou d'intérêt collectif

FOND DE CARTE

- Limite communale
- Limite de parcelle
- Bâtiment cadastré
- Nouveau bâtiment non cadastré